

Conférence des exécutifs aquitains : ensemble, voir plus loin

Déclaration commune

Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine, a réuni à l'Hôtel de Région ce lundi 11 octobre 2010 à 10 heures, la conférence des exécutifs aquitains, afin d'évoquer les grands projets concernant le territoire régional.

Alain Rousset a annoncé que **cette conférence se réunira deux fois par an** et que des groupes de travail seront constitués afin de relever **les défis de l'inclusion sociale**. Ils travailleront également, en vue de l'arrivée de la LGV, sur l'interopérabilité des modes de transport et sur les politiques d'acquisitions foncières. Le défi climatique est au cœur des préoccupations des élus d'Aquitaine : trames bleues et vertes, réflexions sur la qualité de l'eau, contournement ferroviaire...

A l'issue de cette conférence, les exécutifs ont adopté une déclaration commune :

« La collectivité régionale s'attache à mettre en œuvre ses priorités politiques en s'appuyant sur un mode de gouvernance partagée, gage de synergies et de cohérence de l'action publique.

La mise en place d'une Conférence des exécutifs, réunissant les élus de la Région, des Départements, des agglomérations et leurs villes-centres, participe de cette volonté de construire l'Aquitaine de demain avec ses territoires.

Le contexte de rigueur budgétaire et d'incertitude financière engage les collectivités à prioriser plus que jamais leur action. Réunies au sein de cette 1^{ère} conférence des exécutifs, les collectivités aquitaines conviennent d'optimiser et mutualiser leurs efforts et de mettre en commun leurs moyens pour répondre aux grands enjeux aquitains de ce début de siècle : accessibilité et mobilité, création d'emplois durables, défi climatique.

1. Accessibilité et mobilité

En premier lieu, le défi de l'accessibilité est porté à tous les niveaux, chacun dans ses compétences et même au-delà puisque la Région, les cinq départements et les agglomérations d'Aquitaine sont sollicitées pour financer la construction de la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux-Espagne et Bordeaux-Toulouse, ainsi que les études de la desserte du Béarn et de la Bigorre. L'impact de ces infrastructures majeures sera décisif pour la création d'emplois, le dynamisme et le rayonnement de l'Aquitaine. Il n'en demeure pas moins que les sommes colossales en jeu contraignent largement les budgets des collectivités. Pour autant, celles-ci travailleront de concert à l'accompagnement de l'ensemble du projet, pour que les retombées sur nos territoires soient les plus positives possibles en termes de qualité de vie, d'emplois, de préservation des espaces naturels, de report modal de la route vers le fer pour les voyageurs comme les marchandises.

Par ailleurs, la problématique de l'accessibilité passe de plus en plus par l'intermodalité. Dans le cadre du SRIT, les collectivités locales d'Aquitaine ont vocation à rapprocher et mieux interconnecter les modes de transports dont elles ont la responsabilité, notamment pour que les lignes à grande vitesse puissent irriguer toutes les agglomérations d'Aquitaine. La performance de la coordination des services (l'interopérabilité trains- bus-vélos) et des tarifications sera la clé de la mobilité des Aquitains, où qu'ils résident.

Comme par le passé, les collectivités locales ont largement participé à la modernisation des infrastructures de transport (routier et ferroviaire) et de communication (équipement numérique) dans le cadre des CPER successifs. Elles souhaitent continuer à s'inscrire dans cette logique même si les conditions d'exécution du CPER 2007-2013 ont changé.

De fait, la participation des collectivités locales aux grands projets aquitains a été négociée à un moment où elles bénéficiaient encore d'une relative autonomie financière, d'une progression régulière de leurs dotations et d'un réel dynamisme de leurs ressources fiscales. Pour relever les défis du futur, elles auront besoin de recouvrer, à tous les échelons, de véritables capacités d'intervention dans la mesure où elles portent 75% de l'investissement public, ce qui correspond à plus d'1 million d'emplois par an.

2. Création d'emplois durables

Les collectivités réunies, réaffirment leur volonté de pérenniser la procédure des Contrats de Projets Etat-Régions au-delà de 2013. Ceux-ci ont permis, dans un contexte de fiabilité et de confiance mutuelle, de fédérer les acteurs locaux et les territoires autour d'objectifs communs en termes d'aménagement du territoire, d'investissements industriels, d'accompagnement des projets d'entreprises. Leur articulation avec les objectifs de l'Union Européenne a favorisé une forte mobilisation des fonds structurels autour des politiques d'innovation et de développement du territoire de manière à le rendre plus compétitif dans la mondialisation. Même si l'Aquitaine a moins été touchée que d'autres par la crise, encore trop de bassins d'emplois se retrouvent sinistrés. La conjugaison des politiques de reconversion et de diversification de l'activité économique engagées par les collectivités et l'effet levier des fonds structurels est essentielle si l'on veut réussir une croissance durable pour l'Aquitaine.

Les collectivités aquitaines appellent donc de leurs vœux la poursuite de la politique régionale et la mise en œuvre d'une nouvelle génération de fonds européens dont la mobilisation sera précisée dans le cadre d'une gouvernance régionale resserrée.

Une telle gouvernance resserrée devra en effet permettre une coordination des compétences respectives des collectivités en termes d'attractivité des investissements et de diversification des activités, gages de création d'emplois durables. Il faudra dans ce contexte donner de plus en plus la priorité à une croissance sans carbone et respectueuse des milieux naturels.

3. Défi climatique

L'Aquitaine est la région française la plus touchée par le réchauffement climatique observé au XXème siècle (+1,1°C). Si l'engagement doit être mondial pour lutter contre un tel phénomène, l'action doit plus que jamais être collective au niveau local pour adapter nos politiques et nos décisions au changement climatique, à l'instar de ce qui est entrepris avec le GIP Littoral.

Devant l'impossibilité des Etats à trouver un accord à la hauteur des enjeux lors du sommet de Copenhague en 2009, les territoires sont invités, à leur échelle, à prendre en main leur destin en se fixant des objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les collectivités s'accordent également sur la nécessité de disposer d'une stratégie foncière globale, passant par la mise en cohérence des outils d'intervention et la définition d'orientations communes pour la gestion durable du territoire aquitain. Elles tenteront d'appréhender notamment les problématiques propres à chacun des espaces : littoral, montagnard, urbain ou rural.

Elles conviennent, enfin, de poursuivre leur exercice de prospective commun avec la nécessaire mise à jour des documents de planification stratégique régionale, qu'il s'agisse du Schéma régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SRADDT), du Schéma régional de Développement Economique (SRDE), et du Schéma régional des Infrastructures, des Transports et de l'Intermodalité (SRIT), outils supports des politiques contractuelles et de la gouvernance partagée au niveau régional.

En conclusion, la Région, les Départements et les Agglomérations d'Aquitaine conviennent de se retrouver au moins une fois par an en conférence des exécutifs pour faire état de l'avancement de ces trois priorités dans le cadre d'une gouvernance partagée et resserrée ».

Contact presse :

Rachid Belhadj

05 57 57 02 75 – 06 18 48 01 79

presse@aquitaine.fr